

# SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 12 juillet 2021, à 19h.

**SONT PRÉSENT.E.S** : Céline Beaugard, mairesse, Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Pierrette Charette, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller et Pierre Rubaschkin, conseiller

**EST ABSENT** : Christian Bélisle, conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTES** : Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, Vicki Emard, directrice générale adjointe par intérim

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à **XXXXXX**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 1<sup>ER</sup>, 4, 16 ET 23 JUIN 2021**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1. Résolution – Acceptation de l'offre d'autorisation d'aménager un sentier pédestre et paiement au ministre des Finances pour l'utilisation du territoire public
  - 6.2. Résolution – Adhésion à l'Association des auteurs des Laurentides
  - 6.3. Résolution – Demande au Gouvernement du Québec de mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
  - 6.4. Résolution – Acquisition d'un chemin privé au lac Tortue
  - 6.5. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2021.162 relatif aux animaux domestiques
  - 6.6. Résolution – Adoption d'un plan d'action pour un ciel étoilé
  - 6.7. Résolution – Signature de l'entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements suivants : Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
  - 6.8. Résolution – Autorisation d'un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest
  - 6.9. Résolution – Affectation du crédit pour la résolution 2021.05.103
  - 6.10. Résolution – Affectation de la dépense pour la résolution numéro 2021.06.124
  - 6.11. Résolution- Paiement final à Uniroc pour les travaux de réfection du chemin de l'Aéroport
  - 6.12. Résolution- Application de tolérance zéro pouvant être liée à toute forme de harcèlement, intimidation et diffamation envers les employés municipaux et les élus de la municipalité de La Macaza, sur les lieux du travail ou à l'extérieur
  - 6.13. Résolution – Autorisation d'un paiement à la Firme RD Consultants pour la surveillance de chantier de réfection du chemin du lac Chaud Ouest
  - 6.14. Résolution – Approbation de la dépense pour les travaux d'électricité à la station de lavage d'embarcations
  - 6.15. Résolution – Octroi d'une aide financière pour la poursuite du projet de travailleur de rue dans la Vallée de la Rouge
7. **TRÉSORERIE**
  - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
8. **LOISIRS ET CULTURE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Résolution – Adoption du programme régional d’inspection des risques plus élevés
- 9.2 Résolution – Adoption du programme régional d’analyse des incidents
- 9.3 Résolution – Demande de patrouilles nautiques supplémentaires à la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2021

### **10. TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

- 10.1 Résolution – Octroi d’un contrat pour la réfection de la boîte de l’épandeur

### **11. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **12. URBANISME**

- 12.1 Résolution – Création d’un poste de directeur du service de l’urbanisme et de l’environnement et nomination de monsieur Timothé Breton
- 12.2 Résolution – Embauche de madame Katherine Poulin comme coordonnatrice du service de l’urbanisme et de l’environnement
- 12.3 Résolution – Autorisation pour l’émission de constats d’infraction et d’applications des règlements

### **13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par

Et résolu à l’unanimité

**D’ADOPTER** l’ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

### **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L’ORDRE DU JOUR**

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 1<sup>ER</sup>, 4, 16 ET 23 JUIN 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin 2021 et des séances extraordinaires des 1<sup>er</sup>, 4, 16 et 23 juin 2021, la directrice générale par intérim est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par

Et résolu à l’unanimité

**D’APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin 2021 et des séances extraordinaires des 1<sup>er</sup>, 4, 16 et 23 juin 2021.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE L’OFFRE D’AUTORISATION D’AMÉNAGER UN SENTIER PÉDESTRE ET PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES POUR L’UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait une demande d'utilisation du territoire public au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'usage du sentier du lac Clair pour accéder au refuge de la montagne du lac Clair afin de régulariser la situation;

**CONSIDÉRANT QUE;** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles s'est montré favorable à la demande avec une autorisation de dix ans, renouvelée à son échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** cette autorisation implique un paiement unique au montant de 1237,13\$ taxes incluses, à l'ordre du ministre des Finances;

Il est proposé par le

Et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** l'offre d'autorisation d'aménager un sentier pédestre et de procéder au paiement des frais au montant de 1237,13\$ à l'ordre du ministre des Finances.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses qui seront imputées au compte, Surplus non affecté portant le numéro de folio 55 99100 000.

#### **ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

#### RÉSOLUTION – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES AUTEURS DES LAURENTIDES

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de L'Association des Auteurs des Laurentides est de promouvoir l'accès à la lecture, à l'écriture et à la littérature des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association soutient les auteur.e.s régionaux par la promotion de leurs ouvrages et permet au plus grand nombre de gens d'accéder à la lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association a pris un virage numérique dû au contexte de la pandémie en créant une plateforme numérique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association a une stratégie marketing pour desservir les auteur.e.s d'ici, notamment par divers projets visant la valorisation de ces derniers;

Il est proposé par le

Et résolu à l'unanimité

**D'ADHÉRER** à l'organisme Auteurs des Laurentides au montant de 150,00\$ plus les taxes applicables.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses qui seront imputées au compte, Cotisation et abonnement portant le numéro de folio 02 70230 494.

#### **ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

**CONSIDÉRANT QUE** le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

**CONSIDÉRANT QUE** les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

**CONSIDÉRANT QUE** les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de La Macaza sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante;

Il est proposé par  
Et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – ACQUISITION ET MUNICIPALISATION D’UN CHEMIN PRIVÉ PRÈS DU CHEMIN DU LAC-À-LA TORTUE**

**CONSIDÉRANT QU’UN** promoteur, monsieur Réal Lapalme a construit un chemin privé et que celui-ci est en zone d’hibernation des cerfs de Virginie ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette zone, le lotissement est interdit lorsque le chemin est privé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin est aux normes exigées et à la satisfaction de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lapalme désire procéder à un nouveau projet de développement domiciliaire sur ce chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet va rapporter à la Municipalité des taxes foncières;

**CONSIDÉRANT QU’UN** acte notarié a été passé entre la Municipalité et Richard Prévost, le 21 décembre 2017 et qu’il contient deux éléments; une cession de partie de chemin désaffecté (que la Municipalité a cédé) et un établissement de servitude (pour la Municipalité) pour une aire de virage ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour respecter la municipalisation de son chemin privé (règlement 2017-119), monsieur Lapalme a fait une demande écrite au conseil, qu’il produira un plan cadastre du chemin à être cédé, qu’il produira un plan de localisation et installera des repères métalliques par un arpenteur-géomètre ;

Il est proposé par la  
Et résolu à l’unanimité

**DE MANDATER** Me Janelle afin de préparer un acte de transfert de propriété concernant ce chemin privé, la désignation officielle étant à venir.

**D’ACCEPTER** que le promoteur fasse don du nouveau chemin et que la Municipalité en assure l’entretien.

**D’AUTORISER** la mairesse et la directrice générale par intérim pour signer les documents nécessaires à cette transaction.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021.62 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES**

Je, **XXXXXX**, donne avis de motion et dépôt du règlement 2021.62 relatif aux animaux domestiques.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION POUR UN CIEL ÉTOILÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution numéro 2021.02.26, la Municipalité a appuyé la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour qu'il obtienne une certification de l'International Dark-Sky Association à titre de « Parc International de ciel étoilé » au Parc national du Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la Macaza s'engage à poursuivre ses efforts de réduire les sources potentielles de pollution lumineuse de la manière suivante et d'en faire un plan d'action :

- Continuer la transition de luminaires sur son territoire afin d'encadrer les sources potentielles de pollution lumineuse et de privilégier des éclairages de moins de 2200K
- Informer et sensibiliser ses citoyens sur les impacts de la pollution lumineuse
- Communiquer à ses citoyens des moyens simples afin de réduire la pollution lumineuse

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le plan d'action pour un ciel étoilé ci-dessus mentionné.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

### **RÉSOLUTION – SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SUIVANTS : CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements et services suivants : centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge avec les municipalités de Lac-Saguay, La Macaza, l'Ascension et Nomingue signée le 5 février 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Entente venait à échéance le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'alinéa 3 de l'article 6 de l'Entente prévoit que les dispositions quant au partage des dépenses s'appliqueront tant qu'une nouvelle entente ne sera pas signée;

**CONSIDÉRANT QUE** les termes de la nouvelle Entente ont été présentés et acceptés par toutes les municipalités à l'entente;

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** l'Entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements et services suivants : centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026;

**D'APPROUVER** l'entrée en vigueur de l'Entente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**D'AUTORISER** La mairesse ou la mairesses suppléante et la directrice générale par intérim ou la directrice générale adjointe par intérim à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de La Macaza;

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À L'ENTREPRISE INTERCHANTIER POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC CHAUD OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du chemin du lac Chaud Ouest à l'entreprise Interchantiers par la résolution numéro 2021.04.67;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à l'entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a vérifié les quantités et recommande le paiement numéro 1;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a autorisé un règlement d'emprunt de 1 875 600\$ mais que le financement n'est pas encore versé;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière de 1 406 700\$ pour ce projet mais que le financement n'est pas encore versé à la Municipalité et qu'il le sera sur une période de dix ans;

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** un paiement à l'entreprise Interchantier pour les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest de 473 484.63\$ incluant les taxes applicables.

**ET**

**D'AUTORISER** la directrice générale par intérim à effectuer, au besoin, un emprunt temporaire auprès de l'institution bancaire de la Municipalité pour les paiements en lien avec les travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis

Directrice générale par intérim

### **RÉSOLUTION – AFFECTATION DE LA DÉPENSE POUR LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021.05.103**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du conseil municipal du 14 mai 2021, la résolution numéro 2021.05.103 autorisant Me Denis Dubé de soumettre un plaidoyer de culpabilité au nom de la Municipalité concernant une plainte déposée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales en lien avec le constat d'infraction numéro 100400-1117393738 pour la contravention à la Loi sur le bâtiment (Articles 48 et 197.1) prévoyant une amende de 32 267.00\$ plus les frais judiciaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affectation de crédit n'a pas été inscrite au procès-verbal de la séance du 14 mai 2021;

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité

**D'AFFECTER LA DÉPENSE** de la résolution 2021.05.103 prévoyant une amende de 32 267.00\$ plus les frais judiciaires au compte Surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis

Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – AFFECTATION DE LA DÉPENSE POUR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021.06.124**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du conseil municipal du 14 juin 2021, la résolution 2021.06.124 concernant l'approbation de la dépense pour l'achat d'un cabanon pour la station de lavage d'embarcations;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 4 du Règlement numéro 2019-145 le Fonds environnemental, l'utilisation des Fonds doit être approuvée par résolution du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4 du Règlement numéro 2019-145 concernant le Fonds environnemental, précise les mesures, dont la lutte aux plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes (PEAEE) qui peuvent être financées par ce Fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense du cabanon de la station de lavage est en lien avec la lutte pour contrer les PEAEE et peut donc être imputée au Fonds environnemental;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affectation de crédit n'a pas été inscrite au procès-verbal de la séance du 14 juin 2021;

Il est proposé par  
Et résolu à l'unanimité

**D'AFFECTER LA DÉPENSE** de la résolution 2021.06.124 au montant de 4 133,35\$, taxes incluses au Fonds environnemental.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses qui seront imputées au compte, Fonds environnemental portant le numéro de folio 55 91500 000.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim



## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION- PAIEMENT FINAL À UNIROC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE L'AÉROPORT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé par résolution 2020.05.80 le contrat de réfection du chemin de l'Aéroport à l'entreprise Uniroc Construction Inc. au montant de 398 179,24\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**au final, avec les avenants acceptés par la Municipalité lors des travaux et les pénalités données à l'entreprise Uniroc lors des travaux, le montant total de la facture est de 365 358.88\$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité était insatisfaite d'une partie des résultats de réfection faite par l'Entreprise Uniroc;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a consenti à effectuer un paiement partiel de 152 222.99\$ plus les taxes applicables par la résolution numéro 2020.11.210;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Uniroc a proposé des travaux correctifs à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ces correctifs sont basés sur les carottes prises le 24 août 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'acceptation de l'offre de travaux correctifs de l'entreprise Uniroc, la Municipalité s'était engagé à verser le montant dû de la facture finale des travaux de réfection du chemin de l'Aéroport, moins une retenue de 40 000\$ jusqu'à la réalisation complète des correctifs;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont été effectués le 15 juin 2021 et que la firme de surveillance et de contrôle des matériaux, Groupe ABS, a confirmé à la Municipalité que les travaux sont conformes à ce qui était établi;

Il est proposé par  
Et résolu à l'unanimité

**DE PROCÉDER** au paiement final de 46 162\$ incluant les taxes applicables à l'Entreprise Uniroc.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte 02-130-00-340 en lien avec la subvention du MTQ pour la réfection du chemin de l'Aéroport.

### **ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION- APPLICATION DE TOLÉRANCE ZÉRO POUVANT ÊTRE LIÉE À TOUTE FORME DE HARCÈLEMENT, INTIMIDATION ET DIFFAMATION ENVERS LES EMPLOYÉ.E.S MUNICIPAUX ET LES ÉLU.E.S DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA, SUR LES LIEUX DU TRAVAIL OU À L'EXTÉRIEUR**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

**CONSIDÉRANT QUE** le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Macaza ne tolère ni n'admet aucune forme de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de son entreprise, que ce soit :

- par des gestionnaires et ou des élu.e.s envers des personnes salariées;
- entre des collègues;
- par des personnes salariées envers leurs supérieurs et ou les élu.e.s;
- de la part de toute personne qui lui est associée : citoyen, représentant, client, usager, fournisseur, visiteur ou autre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les normes du travail donne des critères pour déterminer ce qui peut être considéré comme du harcèlement psychologique ou sexuel soit :

- une conduite vexatoire (blessante, humiliante);
- qui se manifeste de façon répétitive ou lors d'un acte unique et grave;
- de manière hostile (agressive, menaçante) ou non désirée;
- portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne;
- entraînant, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste (nocif, nuisible);

**CONSIDÉRANT QUE** les comportements pouvant être liés à du harcèlement psychologique sont :

- Intimidation, cyberintimidation, menaces, isolement;
- Propos, écrits ou gestes offensants ou diffamatoires à l'égard d'une personne ou de son travail;
- Violence verbale;
- Dénigrement;

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité

**D'INFORMER** la Sureté du Québec de tout comportement allant à l'encontre de la sauvegarde de la dignité, de l'honneur et de la réputation des employé.e.s municipaux et des élu.e.s de la Municipalité de La Macaza, sur les lieux du travail ou à l'extérieur, par une tierce personne.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA FIRME RD CONSULTANTS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC CHAUD OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé un contrat pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest à la Firme RD Consultants par résolution numéro 2021.06.117;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a vérifié la demande et recommande le paiement numéro 1;

Il est proposé par  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** un paiement à la Firme RD Consultants pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest de 30 405.46\$ incluant les taxes applicables.

### **ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

### **RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ À LA STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du conseil municipal du 14 juin 2021, la résolution 2021.06.124 concernant l'approbation de la dépense pour l'achat d'un cabanon pour la station de lavage d'embarcations;

**CONSIDÉRANT QU'UN** branchement électrique était nécessaire pour permettre l'opération de la station de lavage d'embarcation à l'intérieur du cabanon;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 4 du Règlement numéro 2019-145 le Fonds environnemental, l'utilisation des Fonds doit être approuvée par résolution du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4 du Règlement numéro 2019-145 concernant le Fonds environnemental, précise les mesures, dont la lutte aux plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes (PEAEE) qui peuvent être financées par ce Fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense pour les travaux d'électricité du cabanon de la station de lavage est en lien avec la lutte pour contrer les PEAEE et peut donc être imputée au Fonds environnemental;

Il est proposé par  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la dépense de l'électricien Jean Émond au montant de 1 031.27\$, taxes incluses et l'affecter au Fonds environnemental.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses qui seront imputées au compte, Fonds environnemental portant le numéro de folio 55 91500 000.

### **ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA POURSUITE DU PROJET DE TRAVAILLEUR DE RUE DANS LA VALLÉE DE LA ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité errance/itinérance de la Rouge a fait l'embauche d'un travailleur de rue en octobre 2020 pour répondre à des problématiques reliées à l'errance et l'itinérance;

**CONSIDÉRANT QUE** des retombées positives sont issues de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité errance itinérance a fait une demande d'aide financière au conseil de La Macaza pour assurer la poursuite du projet;

Il est proposé

Et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une aide financière de 500\$ pour chacune des années suivantes : 2021, 2022, 2023.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses qui seront imputées au compte, Subvention OBNL portant le numéro de folio 02 70290 970.

### **ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

### **TRÉSORERIE**

### **RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des comptes à payer au 12 juillet 2021 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 65 569.50\$

REMISES D.A.S. : 39 967.50\$

COMPTES PAYÉS AU 8 JUILLET 2021 : 264 911.29\$\$

PAIEMENTS AUTOMATIQUES : 6 330.63\$

PRÉLÈVEMENTS ET TRANSFERTS AUTOMATISÉS : 31 592.12\$

COMPTES FOURNISSEURS : 38 497.30\$

**TOTAL : 446 868.34\$**

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de juin 2021.

### **ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### LOISIRS ET CULTURE SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'INSPECTION DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS

**CONSIDÉRANT QUE** le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans de mise en œuvre des municipalités, demandent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'inspection des risques plus élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurité civile lors de la rencontre du 2 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 22 juin 2021;

Il est proposé par  
Et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'inspection des risques plus élevés sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la municipalité de La Macaza.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'ANALYSE DES INCIDENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans de mise en œuvre des municipalités, demande l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'analyse des incidents;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurité civile lors de la rencontre du 2 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 22 juin 2021;

Il est proposé par  
Et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'analyse des incidents sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la municipalité de La Macaza.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION - DEMANDE DE PATROUILLES NAUTIQUES SUPPLÉMENTAIRES À LA SURETÉ DU QUÉBEC POUR LA SAISON ESTIVALE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les embarcations ne cessent de grossir et sont de plus en plus rapides;

**CONSIDÉRANT QUE** certains secteurs sont bien connus pour être des points de rencontre pour plusieurs plaisanciers et nombre d'entre eux profitent de l'occasion pour consommer drogues et alcool tout en conduisant leurs embarcations;

**CONSIDÉRANT QUE** seules les équipes de la Sureté du Québec peuvent intervenir pour faire respecter des lois en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation est vécue par la majorité des municipalités du Québec;

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** à la Sureté du Québec d'effectuer des patrouilles nautiques plus fréquentes afin de sensibiliser les plaisanciers et appliquer les lois en vigueur, et ce pour la sécurité des usagers et des propriétaires riverains

**DE DEMANDER** à la Sureté du Québec qu'elle charge ses équipes terrestres de visiter régulièrement les débarcadères municipaux afin d'assurer le respect des lois auprès des plaisanciers utilisateurs

**D'ACHEMINER** une copie de la présente résolution à la Sureté du Québec, à la MRC d'Antoine-Labelle, à la députée de Labelle, madame Chantale Jeannotte et à la ministre de la Sécurité publique madame Geneviève Guilbault afin de sensibiliser le gouvernement du Québec de l'urgence d'agir sur les voies navigables du Québec.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

### **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

#### **RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA BOITE DE L'ÉPANDEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la boîte de l'épandeur 2013 nécessite un sablage au jet et une peinture pour prolonger sa durée de vie;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse des options de réfection versus l'achat d'équipement neuf, il est plus avantageux de procéder à la réfection de l'épandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réception et à l'analyse des trois soumissions reçues, l'Entreprise Réfection par soudure GTB a été sélectionné;

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** le contrat pour la réfection de la boîte de l'épandeur 2013 à l'entreprise Réfection par soudure GTB au montant de 8 926.00\$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### HYGIÈNE DU MILIEU

### URBANISME

### RÉSOLUTION – CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT ET NOMINATION DE MONSIEUR TOMITHÉ BRETON

**CONSIDÉRANT QUE**, pour répondre aux différents besoins de la Municipalité, le service d'urbanisme et d'environnement exige de plus en plus de temps de gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'année 2020, les demandes citoyennes adressées au service d'urbanisme et d'environnement ont explosées;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil veulent assurer au maximum le respect de la réglementation municipale, et à ce titre, demandent au service d'urbanisme et d'environnement d'assurer et d'appliquer plus d'éléments en lien avec notamment le respect de l'environnement (ex. bandes riveraines, fosses septiques, lavage des embarcations etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** les élu.e.s désirent un service d'urbanisme et d'environnement efficace et efficient, incluant, notamment, la gestion des ressources humaines, l'application de nouvelles procédures d'opération, un encadrement des communications avec les citoyens, des analyses approfondies sur de nouveaux règlements ou leurs mises à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité évalue depuis plus de dix-huit mois l'éventualité de créer un poste de direction au service de l'urbanisme et de l'environnement pour répondre à plusieurs besoins identifiés dans ce sens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité procède depuis ce printemps à des changements au niveau des ressources humaines du service d'urbanisme et d'environnement afin d'améliorer et bonifier le service;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Timothé Breton a démontré des capacités de gestionnaire, des aptitudes pour améliorer le service d'urbanisme et de l'environnement et qu'il possède trois années d'expérience comme inspecteur et coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par le

Et résolu à l'unanimité

**DE CRÉER** un poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement  
**ET**

**DE NOMMER** monsieur Timothé Breton à ce poste.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim



## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME KATHERINE POULIN COMME COORDONNATRICE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Timothé Breton a été promu au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, laissant le poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Katherine Poulin détient les compétences et l'expérience nécessaires à l'accomplissement des tâches relatives au poste;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Katherine Poulin pour combler le poste de coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par le  
Et résolu à l'unanimité

**DE NOMMER** madame Katherine Poulin au poste de coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

### **RÉSOLUTION – AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION ET D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Timothé Breton a été nommé à titre de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Katherine Poulin a été nommée à titre de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de faire respecter la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de La Macaza ;

Il est proposé par le

Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** Monsieur Breton et Madame Poulin à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices se trouvant sur le territoire de la municipalité de La Macaza;

**D'AUTORISER** Monsieur Breton et Madame Poulin à émettre des constats d'infractions aux règlements applicables sur le territoire de la municipalité de La Macaza;

**D'AUTORISER** Monsieur Breton et Madame Poulin à représenter la Municipalité de La Macaza devant toute instance en cas de contestation d'un constat d'infraction par un contrevenant;

**D'AUTORISER** Monsieur Breton et madame Poulin à appliquer tous les règlements applicables sur le territoire de la Municipalité de la Macaza, notamment :

- Les règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, permis et certificat, construction, condition d'émission des permis de construction, dérogation mineure et autres);
- Le règlement Q-2, r.22 - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Le règlement n. 2019.141 sur la gestion des installations sanitaires;
- Le règlement n. 2017.122 sur les pesticides et fertilisant;
- Le règlement n. 2010.056 sur le nourrissage des animaux sauvages;
- Le règlement n. 2020.154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes.
- Le règlement n. 2018.128 sur les nuisances;
- Le règlement n. 2020.153 sur les chiens;
- Le règlement P-38.002, r. 1 - Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;
- Le règlement n. 2018.136 concernant l'attribution des numéros d'immeuble;
- Le règlement n. 2017.119 sur les chemins;
- Le règlement n. 2007.022 sur le colportage;
- Le règlement n. 2017.118 sur le brûlage;
- Le règlement n. 2018.132 sur les matières résiduelles;
- Le règlement n. 2019.148 sur la circulation et le stationnement;
- Le règlement n. 2019.150 sur l'économie d'eau potable;
- Et tout autre règlement applicable existant ou à venir.

### **ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

# SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

## TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à

## **ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

---

Céline Beaugard

---

Caroline Dupuis